



REGLEMENT INTERIEUR DES COURS ENFANTS/ADOS

PRESENCE

- Une présence assidue aux cours est nécessaire pour le progrès de chaque enfant et pour permettre la participation au spectacle de fin d'année
- Toute absence devra être signalée avant le cours
- La ponctualité au cours est de rigueur. Tout élève avec un retard non justifié peut se voir refuser l'accès au cours
- La direction décline toute responsabilité en cas d'absence des élèves
- Toute absence prolongée et non justifiée pourrait entraîner une exclusion temporaire ou définitive sans remboursement d'aucune sorte.

TENUE

- Cours de danse Jazz: Justaucorps au choix et leggin noir
 - Cours de Hip Hop : Baskets à usage spécifique pour le cours
 - **Il est obligatoire de se changer dans les vestiaires**
 - Les filles ayant les cheveux longs doivent les attacher avant l'entrée dans la salle de cours
 - Aucun bijou ni montre n'est accepté pendant les cours
 - La nourriture, les boissons autres que les bouteilles d'eau, et les téléphones portables sont interdits dans les salles.
- L'IFPRO décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de tout objet de valeur dans ses locaux.

NIVEAUX

- Les professeurs déterminent le cours dans lequel l'élève est placé en fonction de son niveau
- Chaque professeur se réserve le droit de faire changer un élève de niveau pour sa meilleure progression (dans les 3 semaines suivant la rentrée)

EMPLOI DU TEMPS

- Le centre se réserve le droit de changer les professeurs de salle à tout moment.
- Les informations données dans la brochure sont sous réserve de modifications qui pourraient être apportées après édition dans l'année.
- Les activités sont suspendues pendant les vacances scolaires et les fêtes légales. Il en est tenu compte dans le calcul de nos tarifs.

RESPECT

- Tout élève doit respect à ses camarades ainsi qu'à ses professeurs.
- Afin de ne pas déranger le bon déroulement des cours, les parents ne sont pas autorisés à entrer dans les salles sauf aux portes ouvertes organisées par les professeurs
- Les portables sont autorisés en cours en mode veille ou éteints dans les sacs des élèves.

INSCRIPTIONS et REINSCRIPTIONS

- Les élèves inscrits dans l'IFPRO sont prioritaires durant les périodes de réinscriptions. Au-delà de cette période, le Centre ne peut garantir une place à l'élève
- Les élèves ayant un dossier incomplet ne seront pas autorisés à prendre les cours
- Chèques vacances et coupons sport acceptés
- Chèques ou espèces

ANNULATION

L'élève peut annuler son inscription après son premier cours en contre partie d'un règlement de 15€.

ATELIER CHOREGRAPHIQUE /AFFILIATION FFD ET RENCONTRES FFD

Par son inscription à l'atelier chorégraphique, votre enfant est affilié à la Fédération Française de Danse et bénéficiera de tarifs préférentiels sur certains événements.

- Un accès à toutes les manifestations fédérales
- Des avantages « Licenciés » avec nos partenaires (réductions certains spectacles Théâtre Chaillot, vêtements et fournitures de danse, réduction sur certains stages...)

Le non respect du règlement entraînera l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève.

L'arrêt d'un cours de danse par décision personnelle ne déclenche en aucun cas le remboursement partiel de l'inscription. Seul un certificat médical est recevable.